

Le 1^{er} septembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-299

Stratégies et Ressources Foncières

Droit de préemption urbain sur les fonciers à
vocation unique d'activité économique

Certifié exécutoire	19 SEP. 2022
Reçu en préfecture	19 SEP. 2022
Publié	19 SEP. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer ;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

DECIDE

- de renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Reçue le	Propriétaire	Mandataire	Terrain	
	Nom (raison sociale)	Nom (raison sociale)	Adresse Ville	Cadastre
29/06/2022	IMPRIMERIE DES ARTS GRAPHIQUES représentée par Monsieur Jean Marc MARZONA	Maître NION	240 Rue des Manufacturiers SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE	AB58
22/07/2022	TISSAGE DE MONTAGNY représentée par Monsieur Rodolphe DEVEAUX	SOL DOURDIN Christine	Chez Varinard MONTAGNY	C190, C1087, AB517, AB513, AB512, AB508, AB443, AB438, AB430
29/07/2022	MATEL COULEURS TEXTILES représentée par Monsieur Renaud VANCOILLIE	Me Loïc GUITTON	93 Rue de Mâtel ROANNE	BH122, BH120
04/08/2022	GROUILLER Georges	RIOTTE-BERTRAND Christelle	Bois de Pouilly SAINT-LEGER-SUR-ROANNE	AA14

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Philippe PERRON
Vice-Président délégué à l'emploi, au développement
économique

